



Octobre 2012

REGARDS



POURQUOI LE TRAITE EUROPEEN EST NOCIF POUR LES AGENTS DES FINANCES

Traditionnellement, le ministère de tutelle de la Direction Générales Des Finances Publiques (DGFIP) est celui du budget. Peut être, bientôt, dépendra-t-elle de la commission européenne? En effet, l'adoption récente de la loi organique ratifiant le TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) et le MES (mécanisme européen de stabilité) prive les Etats signataires d'un attribut essentiel de leur souveraineté : le pouvoir budgétaire. Qui plus est, cette dépossession se produira au profit d'une institution non élue, la commission européenne. Les technocrates qui la composent, à la légitimité très discutable, sont de surcroît de redoutables idéologues de l'ultralibéralisme financiarisé. A titre d'exemple, son président a été formé chez Goldman & Sachs, banque connue pour son implication dans la crise dite "des subprimes". La commission pourra, non seulement s'immiscer dans l'élaboration du budget de la France, mais de plus, le faire à SA manière, c'est-à-dire en fixant des objectifs drastiques de réduction du déficit et en agissant uniquement sur le levier des dépenses publiques. Ces ficelles budgétaires sont connues, ce sont celles qui ont été appliquées en Grèce et en Espagne. Et c'est là que cela ne nous concerne plus seulement en tant que citoyens mais aussi en tant que fonctionnaires. Dans un tel contexte, les maux qui dégradent notre situation depuis plusieurs années risquent ainsi de se trouver quasiment institutionnalisés : gel du point d'indice permanent, suppressions d'emplois pérennisées, promotions au compte-gouttes, ... En matière de négociations sociales, les marges de manœuvre seraient considérablement réduites puisque des accords salariaux pourraient, par exemple, devenir illégaux !

Heureusement, ce qu'une loi peut faire, une autre peut le défaire et tous les technocrates du monde ne pèsent rien face au rapport de force imposé par les salariés unis dans l'action.

La politique immobilière de l'Etat ou comment brader les bijoux de famille aux dépens de nos conditions de travail

Depuis 2 ans, les déménagements se succèdent dans le département, principalement sur Avignon (qu'ils soient réalisés: SIE Ouest, SIP, ou en attente de finalisation des travaux: Vaucluse amendes, Paierie, dircofi, ...) mais Carpentras sera bientôt concerné. Les collègues n'en ressentent souvent que les conséquences immédiates : travaux, transferts provisoires, déménagements successifs... Mais ces petits inconvénients ne sont rien à côté des enjeux qui se cachent derrière.

Patrimoine de l'Etat: la paupérisation

Selon les propres termes de ses initiateurs, "la réforme du patrimoine immobilier de l'État s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la performance immobilière des administrations et de leurs opérateurs. Cela passe par la satisfaction de plusieurs objectifs : un parc immobilier mieux adapté aux missions des administrations et aux réformes qu'elles doivent conduire, mais aussi moins coûteux".

Cette politique, encore un avatar de la RGPP, se décline en deux axes principaux. Tout d'abord l'Etat doit céder tout ce qui est considéré comme «inutile» dans son patrimoine. Pas inutile pour tout le monde, puisque cela a permis à certains de réaliser des opérations immobilières juteuses (vente de l'immeuble de météo France à Paris,...). Le deuxième objectif est de rationaliser au maximum l'utilisation par les administrations de l'espace qui leur est dévolu. Cet aspect est décliné sur le terrain par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.



Concentrer pour mieux verrouiller

Plus concrètement, quand l'administration doit louer des locaux, la situation est simple, les loyers sont intégrés au budget de la Direction départementale des finances publiques utilisatrice. Il s'agit de l'argent de l'Etat et on peut comprendre que pour des raisons de lisibilité comptable, les fonds figurent dans un budget local. Dans ce cas, on ne saurait lui reprocher d'être vigilant sur les montants des loyers et la qualité des locaux. Il est cependant toujours préférable que l'Etat abrite ses services dans des locaux faisant partie de son patrimoine. Chacun a en tête le déménagement de la pairie départementale et de la trésorerie municipale d'Avignon hors de la cité administrative dans des locaux peu adaptés pour un loyer exorbitant. C'est donc en apparence de la bonne gestion d'intégrer ou de réintégrer des services dans des locaux appartenant à l'Etat.



Mais quand dans le même temps ce patrimoine se réduit comme peau de chagrin, on prend le risque de confiner le service public dans un carcan immobilier empêchant toute évolution. Si un jour, il prenait à un gouvernement progressiste l'idée de créer de l'emploi public, ou le logera-t-on?

Conventions d'occupation: bienvenue chez Saupiquet

La politique immobilière de l'Etat ,en particulier avec la création des loyers budgétaires, n' a pas pour but les conditions d'exercice des missions et encore moins le bien être de ses agents. Le système des loyers budgétaires, au-delà de son aspect surréaliste (l'Etat se paye un loyer à lui-même pour occuper ses propres locaux !!!) traduit cette volonté de rationalisation qui ne signifie qu' une seule

choses: faire des économies. Pour réduire son budget, l'administration restructure les services, diminue les espaces de travail, entasse les agents dans des "open-space", créant ainsi les conditions pour "optimiser" l'utilisation des surfaces disponibles. A cet effet, des conventions d'utilisation ont été signées entre le préfet et la DDFIP. Chacune d'entre elles inclut une clause fixant un objectif chiffré de réduction de l'espace utilisé par les agents. Par exemple, l'article 10 de la convention d'occupation de l'immeuble abritant le SIP et le SIE de Cavaillon, intitulé "engagements d'amélioration de la performance immobilière" fixe un objectif de 12m² par agent à atteindre en 2020 par pallier tous les trois ans. C'est deux fois moins qu'actuellement! Il est alors facile d'imaginer, qu'à cette échéance et sans même parler des suppressions d'emplois qui interviendront dans la période, la trésorerie municipale pourra intégrer les locaux, supprimant ainsi une implantation en entassant tous les agents sur un même site.

Reculs sur les conditions de travail

Il faut savoir que la norme "SUN" mise en place par l'Etat est moins contraignante que celle que préconise le Bureau international du travail. En particulier, elle ne tient aucun compte des spécificités des métiers exercés. Quoi de commun entre les besoins d'un dessinateur du cadastre, du caissier d'une trésorerie et d'un vérificateur ? De plus, le fameux ratio de 12m² par agent inclut tout le matériel informatique et les armoires d'archives.

Plus grave, François Baroin, le ministre précédent a mis en place un dispositif d'activation des loyers budgétaires permettant aux "occupants qui libèrent des surfaces ou choisissent une localisation moins coûteuse" de bénéficier d'un intéressement. Ainsi, dès lors que la mise en œuvre de réformes de structures ou de regroupements de services permet de réduire les surfaces occupées, les "loyers budgétaires" sont réduits. L'administration concernée bénéficie dans ce cas d'un "intéressement" sous forme de réduction, à due concurrence, des loyers budgétaires concernés! Dans le cas inverse, si les mesures de réduction de surfaces n'étaient pas respectées par une Direction administrative, celle-ci sera sanctionnée et devra acquitter un surloyer pour la surface excédentaire. Tout cela est donc bien verrouillé et nous n'en n'avons pas fini avec les travaux et les déménagements.



Tout n'est pas à vendre

La gestion du patrimoine de l'Etat est actuellement assurée par France domaine que certains, dont des députés promoteurs de cette politique, verraient bien transformé en une agence, ... pour mieux la privatiser ensuite ? Les récents contrats dits de partenariat public privé dans lesquels l'Etat confie la construction d'un bâtiment contre une indemnité d'exploitation, par exemple le nouveau ministère de la défense (que les lecteurs du canard enchaîné connaissent bien), vont plus loin en endettant l'Etat pour des décennies au profit de sociétés privées. La tendance actuelle de l'économie mondialisée est de considérer que les Etats sont toujours trop riches et qu'il faut progressivement réduire la part qui échappe au marché. La politique immobilière de l'Etat est emblématique de cette évolution, malsaine pour les peuples, et à court terme catastrophique pour les agents de la fonction publique.

Les conventions d'occupation conclues par la DDFIP de Vaucluse sont consultable sur le site de la préfecture : <http://www.vaucluse.territorial.gouv.fr/actes3/web/recueil.php?rid=1156&raadept=84>

Un grand merci aux camarades de la section des Charentes Maritimes dont l'énorme travail a beaucoup aidé à la rédaction de cet article ainsi qu'à ceux des Bouches du Rhône.

BREVES, ... SPECIAL CHANGEMENT, ... BREVES, ... SPECIAL CHANGEMENT ...BRE

Pas de changement: 2023 emplois supprimés pour 2013, une vingtaine à prévoir sur le département. Le ministère des finances n'est pas prioritaire. Seule nuance, c'est, cette année, la catégorie B qui va fournir le plus gros effort avec la moitié du contingent. Les crânes d'œuf de Bercy ont sans doute remarqué que, rien que pour la filière fiscale, 650 postes ne sont pas pourvus. Cela n'en fait plus que 350 à trouver !

Changement: certains espéraient du "mieux", d'autres craignaient du "pareil", peu prévoyaient du "pire" ! C'est pourtant ce qui est arrivé sur le sujet des promotions internes. Les plans de qualification généreux, censés faire passer la pilule de la fusion, c'est terminé. Tout le monde à la diète ! Un exemple ? 120 places pour le concours interne spécial de contrôleur. Et pour économiser quelques milliers d'Euros, ils n'ont pas hésité à changer les règles en cours de partie, alors que les CAP nationales validant les tableaux d'avancement avaient eu lieu et que les promotions, ainsi déterminées, avaient été publiées sur Ulysse.

Pas de changement: depuis dix mois que la DGFIP a décidé d'appliquer avec zèle le non paiement de la première journée de congé maladie, la majorité des collègues ont eu à subir des ponctions de salaires jusqu'à quatre ou cinq journées parfois. Le retrait de cette mesure anti fonctionnaire nous semblait aller de soi mais quand la question à été posée à Marilyse Lebranchu, ministre de la fonction publique, elle fit une réponse de normand : ptèt ben qu'oui, ptèt ben qu'non. La CGT a donc décidé de mettre la pression en incitant tous les agents concernés à demander le remboursement des sommes prélevées.

Changement: notre nouveau directeur général, Bruno Bezard, avec sa bonne tête de premier de la classe, est un as de la sémantique. Plus d'expérimentations mais des tests, plus de groupes de travail mais des cercles, plus d'orientations mais des lignes directrices ... et le foutage de gueule, on l'appelle comment maintenant ?

Pas de changement: il paraît que la RGPP (Révision générale des politiques publiques) c'est terminé! Pourtant, la politique immobilière de l'Etat (voir notre article), la prétendue rationalisation et professionnalisation (quelle horreur) de notre travail avec la mise en place

d'outils comme rialto pour les vérificateurs, sans oublier, bien sûr, les suppressions d'emplois, c'est quoi au juste ????

Changement: vous pensiez que si les travaux à la cité administrative d'Avignon n'ont pas commencé comme prévu, c'est qu'on allait discuter de nouveau de leur pertinence, en écoutant les agents ? Doux rêveurs! Notre direction n'a tout simplement plus le moindre Euro pour les mener à bien. Cela n'est pas très grave car les collègues concernés ne sont pas pressés. Il faudra en revanche s'habituer à des fins (voire des moitiés) d'années difficiles. La baisse des crédits de fonctionnement est au programme de la dernière loi de finances, déjà anticipée, d'ailleurs, dans le budget prévisionnel de notre chère direction.

Pas de changement: les courbes continuent à s'inverser : moins il ya d'agents, plus il ya de cadres! En cette rentrée, la DDFIP de Vaucluse ne compte pas moins de quinze attachés des finances publiques. Nous avons un numéro 1 et un numéro bis, à présent nous avons aussi un numéro bis répétita. Simple rappel : la rémunération d'un AFIP équivaut à minima à celle de trois agents de catégorie C, qui manquent si cruellement sur le terrain.

Changement: notre nouveau directeur général n'en a pas l'air, mais c'est un comique. La CGT, qui l'a rencontré en audience, l'a interrogé sur les fuites dans la presse faisant état de plus de quatre vingt fermetures de "petites" trésoreries. Il s'est récrié en clamant son attachement au maillage territorial. Poussé dans ses retranchements, il a fini par répondre : "de toutes façons, je n'ai pas la liste !". Donc, pas de fermetures mais il y a une liste. Pas sûr que cela fasse beaucoup rire les usagers des zones rurales concernées.

Pas de changement: pendant ce temps, c'est toujours la m... dans les services. Juste trois exemples: la trésorerie de Vaison La Romaine est fermée au public certains après midi de la semaine à cause de plusieurs absences pas suffisamment compensées par des renforts pourtant promis par la direction. Le PRS va devoir absorber le recouvrement de tout le contrôle externe à effectif constant. Enfin, c'est l'automne, les feuilles (de taxe d'habitation) tombent et c'est le bazar à l'accueil du SIP d'Avignon, mais ça, ça ne change pas.